

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de Bénarville sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mercredi 13 juillet 2022.

**Etaient présents** : MM HOUOT Steve, Conseiller Suppléant, d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL (Arrivée à 18h37), LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE (Arrivée à 18h43), PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE (Arrivée à 18h40), COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

**Pouvoirs de :**

- M. LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REVEZ Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE.

**Représentation de :** Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL.

**Assistaient également à la réunion** : Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Environnement et Mme GODEFROY Adeline, Responsable de l'Administration Générale

**Secrétaire de Séance** : Mme GEULIN Isabelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	34
Quorum	14
Nombre de votants	42

**Délibération n° 076/2022**

**OBJET : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - TARIFS 2022**



Délibération n° 076/2022

**OBJET : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - TARIFS 2022**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets.

En l'absence de vote du budget primitif 2022, le Préfet a saisi la Chambre Régionale des Comptes (CRC) le 3 Mai 2022.

Dans son avis du 9 Juin 2022, la CRC a relevé un déséquilibre de 291 251.59€ de la section d'exploitation du budget déchets.

Afin d'établir l'équilibre de la section d'exploitation, la CRC préconise d'inscrire un montant de 1 889 251.59€ au chapitre 70 « Vente Produits Fabriqués ».

Dans son arrêté réglant et rendant exécutoire le budget primitif 2022, le Préfet a suivi cet avis.

Le montant du soutien des éco-organismes et de la vente des matériaux étant incertain, il est proposé d'augmenter la ligne 706 « Prestations de services » de 291 251.59 € et d'inscrire 1 586 251.50 €.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée pour l'ensemble des communes du territoire, les tarifs qui seront évoqués lors de la séance du conseil communautaire, pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à partir du 20 Juillet 2022 :

		01/01 au 19/07 sur la base de la tarification 2021	20/07 au 31/12 sur la base de la tarification 2022	Total 2022
Coefficient 1	Foyer 2 et+	115,62 €	144,21 €	259,82 €
	Résidences secondaires	115,62 €	144,21 €	259,82 €
	Professionnels jusqu'à 240 litres de contenance de bac gris (puis 1€ par litre supplémentaire)	115,62 €	144,21 €	259,82 €
Coefficient 0,75	Caravanes Mobil- Homes à demeure	86,58 €	108,04 €	194,62 €
Coefficient 0,5	Foyer 1	57,53 €	71,42 €	128,96 €
	Meublés de tourisme : Gites Ruraux	57,53 €	71,42 €	128,96 €
Coefficient 0,10	Meublés de tourisme : Chambres d'hôtes	11,51 €	14,47 €	25,97 €
Autres catégories	Communauté de Communes (montant/habitants)	0,27 €	0,34 €	0,62 €
	Communes (montant/habitants)	1,37 €	1,71 €	3,08 €
	Camping du Bec de Mortagne (montant/tonne d'ordures ménagères résiduelles collectées)	84,38 €	105,12 €	189,50 €
	Collège part fixe	150,68 €	187,72 €	338,40 €
	Collège (Montant/l supplémentaire OM)	0,55 €	0,68 €	1,23 €

- 2 € / passage, les passages à la déchèterie à partir du 27<sup>ème</sup> passage (les 26 premiers passages compris dans la redevance initiale)
  - o Pour tous les foyers
  - o Pour tous les professionnels
- 100 € les badges supplémentaires demandés par les entreprises
- Montant d'un badge recréé suite à perte : 10 €
- Bac rendu sale : 15 €
- Bac non rendu : prix coutant TTC
  - o Bac 120 L : 27 €
  - o Bac 180 L : 35 €
  - o Bac 240 L : 41 €
  - o Bac 360 L 45,60 €
  - o Bac 660 L : 140 €
  - o Bac 770 L : 168,71 €

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide :**

Par 19 voix contre de Mesdames COZIC Bernadette, GUEROULT Claire, DURECU Annie, DHERVILLEZ Pascale, AUBE Annie, MAESEN Lydie, VANIER Pascaline, LAVILLE-REJET Géraldine et Messieurs DELAMARE Pascal, REMOND Franck, MALO Jean-Claude, MABIRE Pascal, LEMESLE Michel, HOUOT Steve, ROSE Marc, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric, BAYOU Anthony, DROGUET Jean-Pierre, 15 voix pour et 8 abstentions Mesdames SCHUFT Emmanuelle et LECARPENTIER Véronique et Messieurs RIVOALLAN Pierre, LEVESQUE Jérôme, PAUMELLE René, QUESADA Antonio, FLEURY David, VAUCHEL Benoit

- De refuser les tarifs proposés ci-dessus à partir du 20 Juillet 2022 ;
- De ne pas appliquer ces tarifs à partir du 20 juillet 2022.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE

